

Blasons des communes du Roannais - 2



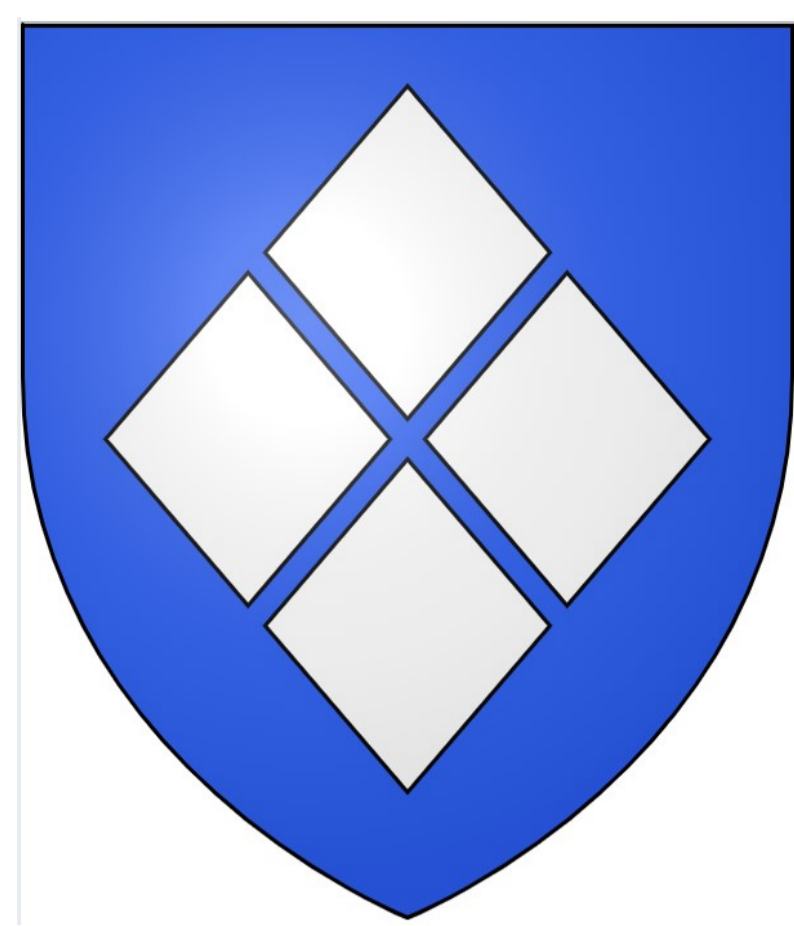
Écoche

D'or à la tête de chevreuil de gueules, chaussé de sinople en forme de sapin.



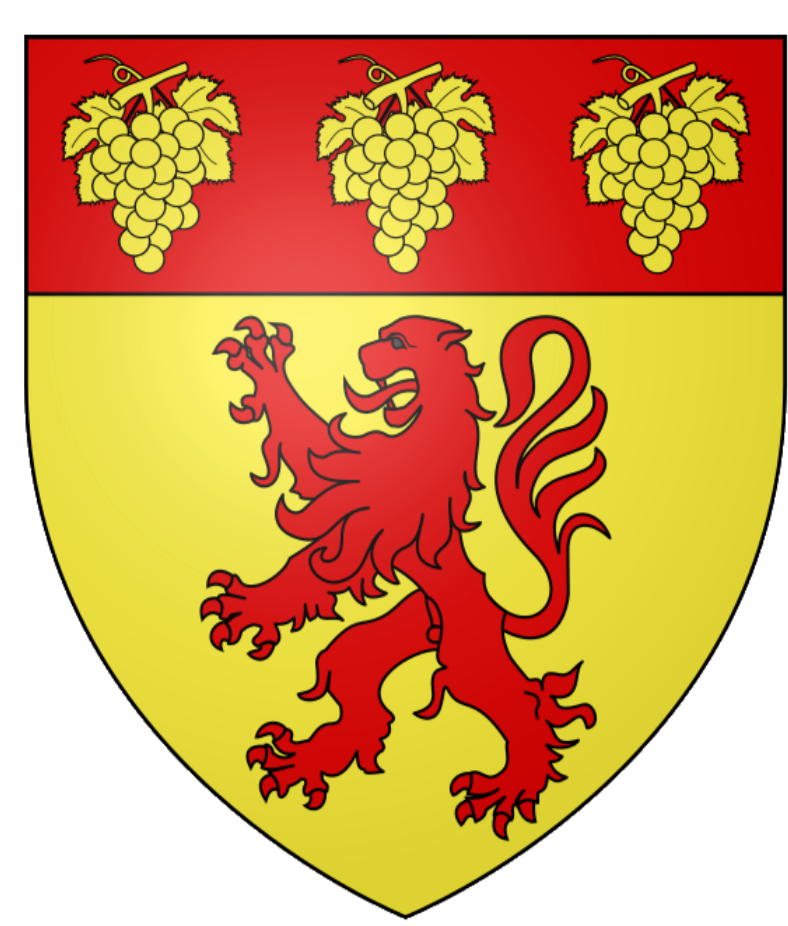
La Gresle

Coupé, le trait de partition formant trois coupeaux : au premier d'or au rameau de houx feuillé et fruité au naturel ; au second de sinople à l'étoile à six rais d'argent.



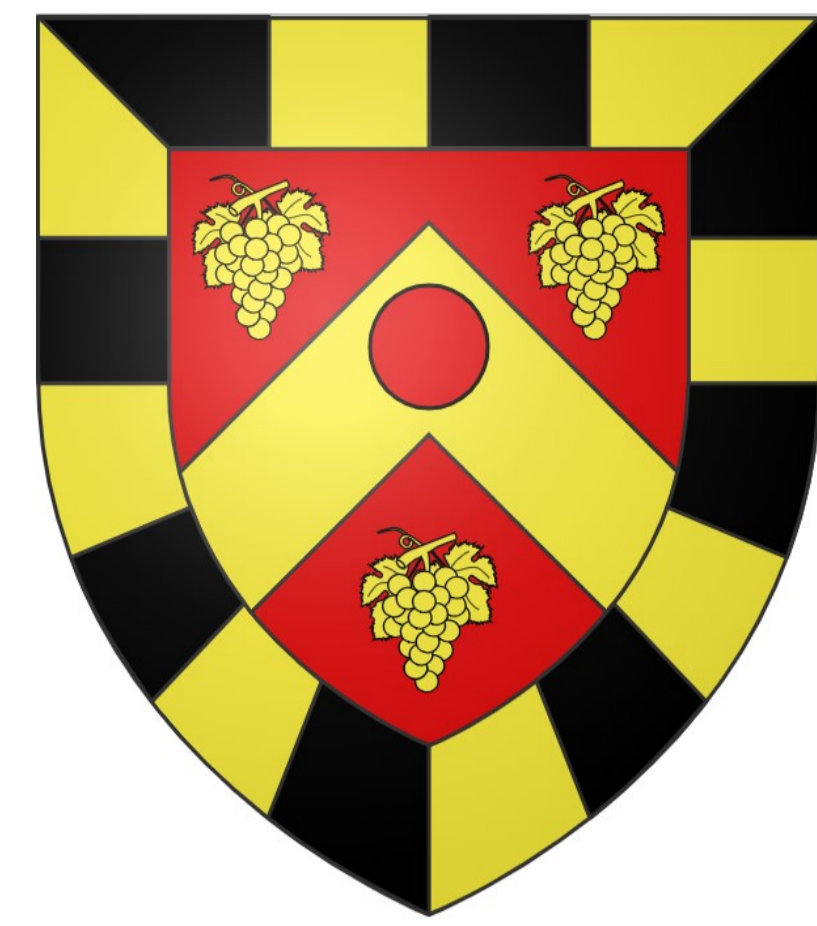
Jarnosse

D'azur à quatre losanges d'argent posés en losange.
Blason de la famille Gayand



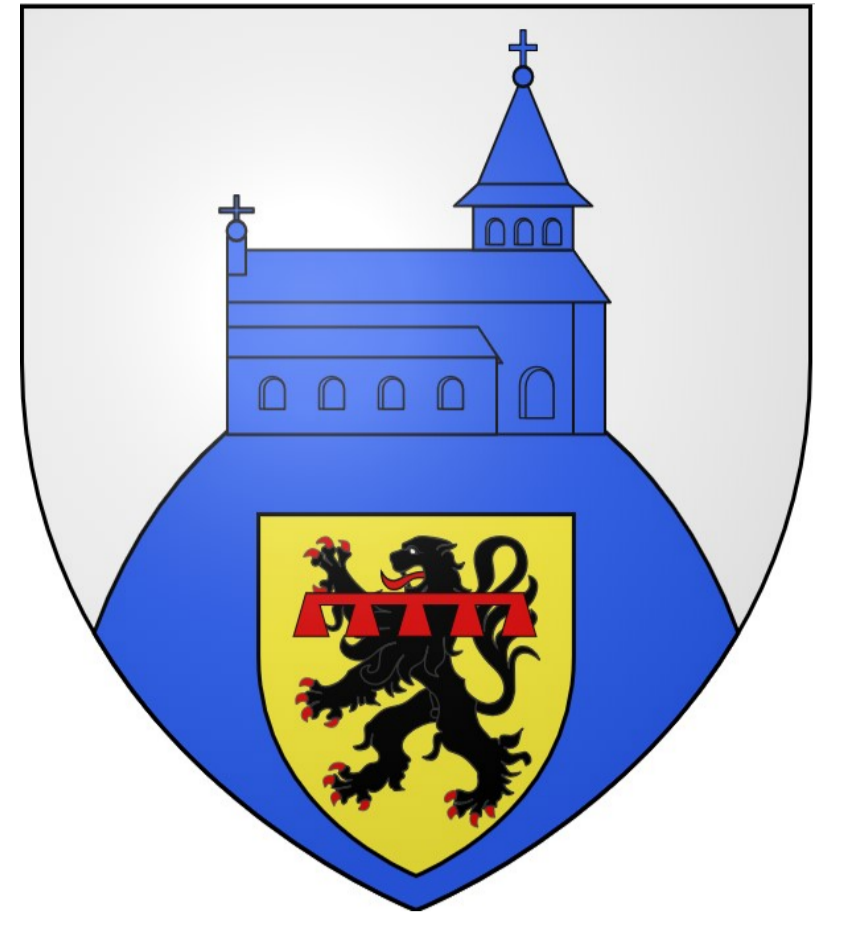
Maizilly

D'or au lion de gueules, au chef de gueules chargé de trois grappes de raisin d'or.



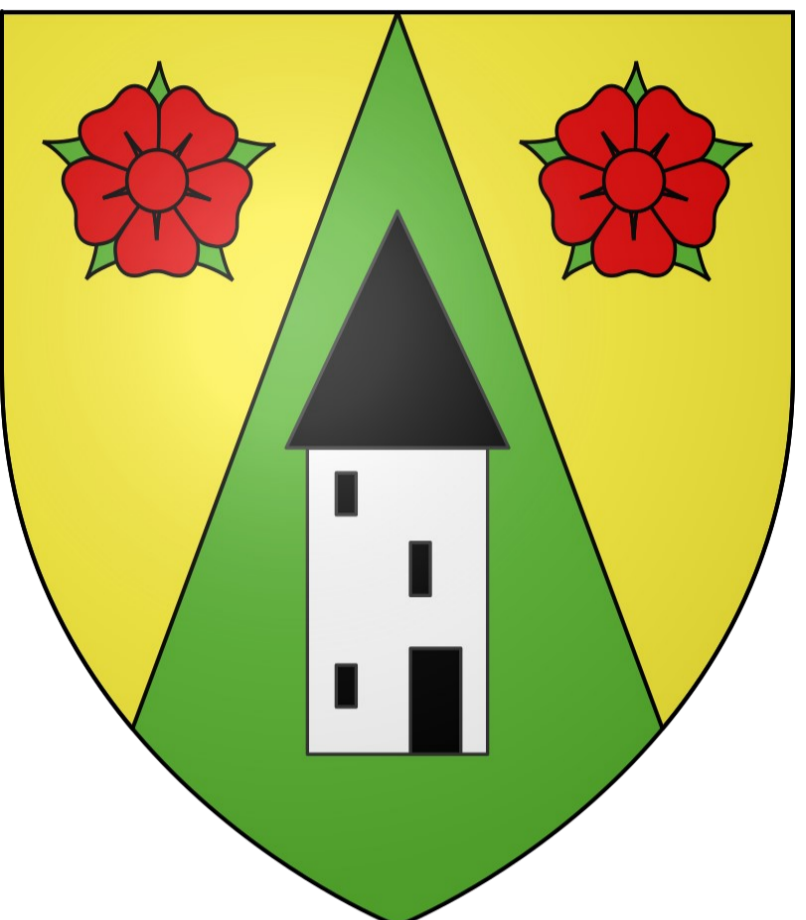
Mars

De gueules au chevron d'or chargé d'un tourteau du champ, accompagné de trois grappes de raisin d'or, à la bordure componée de sable et d'or.



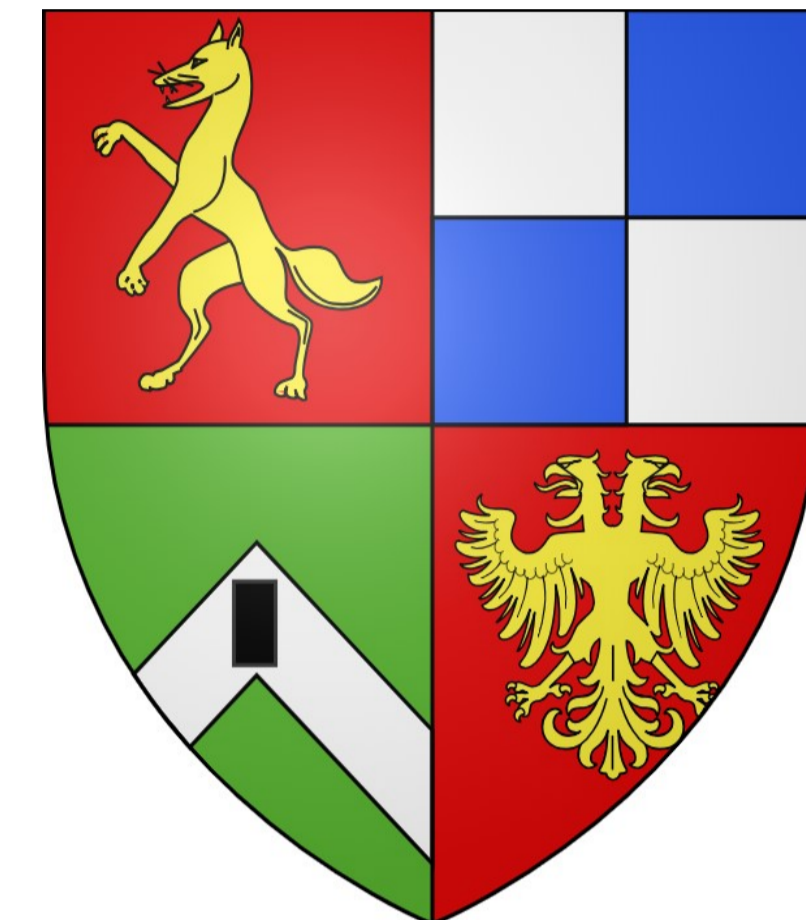
Montagny

D'argent à la montagne d'azur mouvant de la pointe, chargée d'un écusson d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules au lambel de cinq pendans de même brochant qui est de Beaujeu, sommée d'une église d'azur.



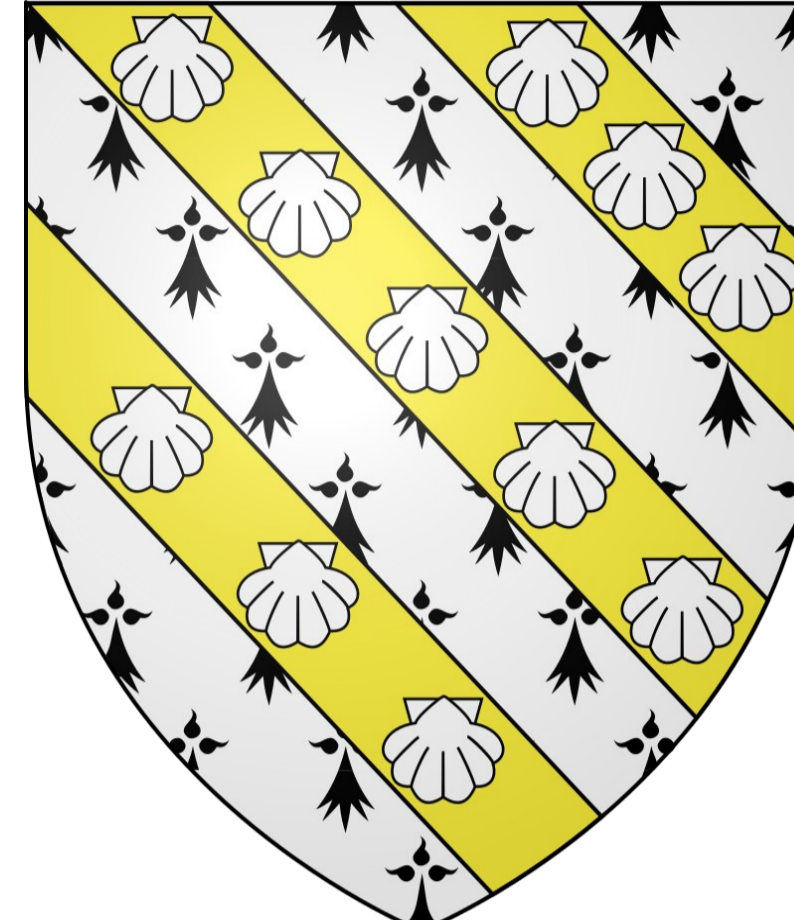
Nandax

De sinople à la tour d'argent ouverte, ajourée et couverte de sable, chapé d'or à deux roses de gueules pointées de sinople.



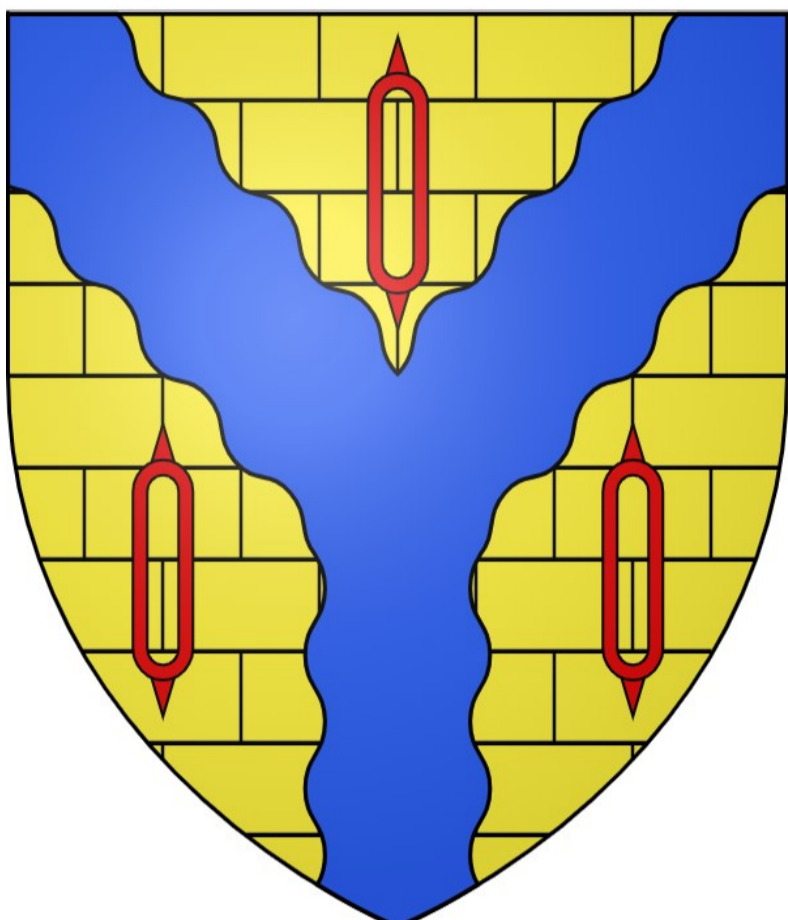
Pouilly-sous-Charlieu

Écartelé : au premier de gueules au renard monté d'or ; au deuxième contre-écartelé d'argent et d'azur ; au troisième de sinople au chevron d'argent chargé d'une billette de sable ; au quatrième de gueules à l'angle bicipital d'or.



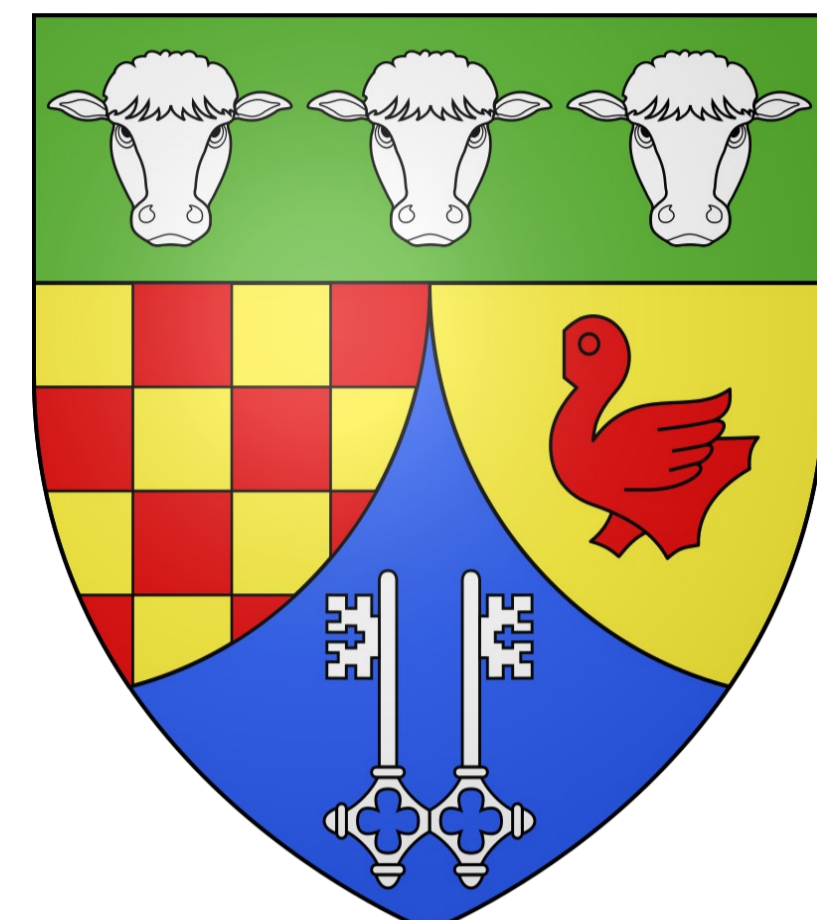
Régnv

D'hermine à trois bandes d'or chargées de onze coquilles d'argent posées à plomb, 3, 5 et 3.



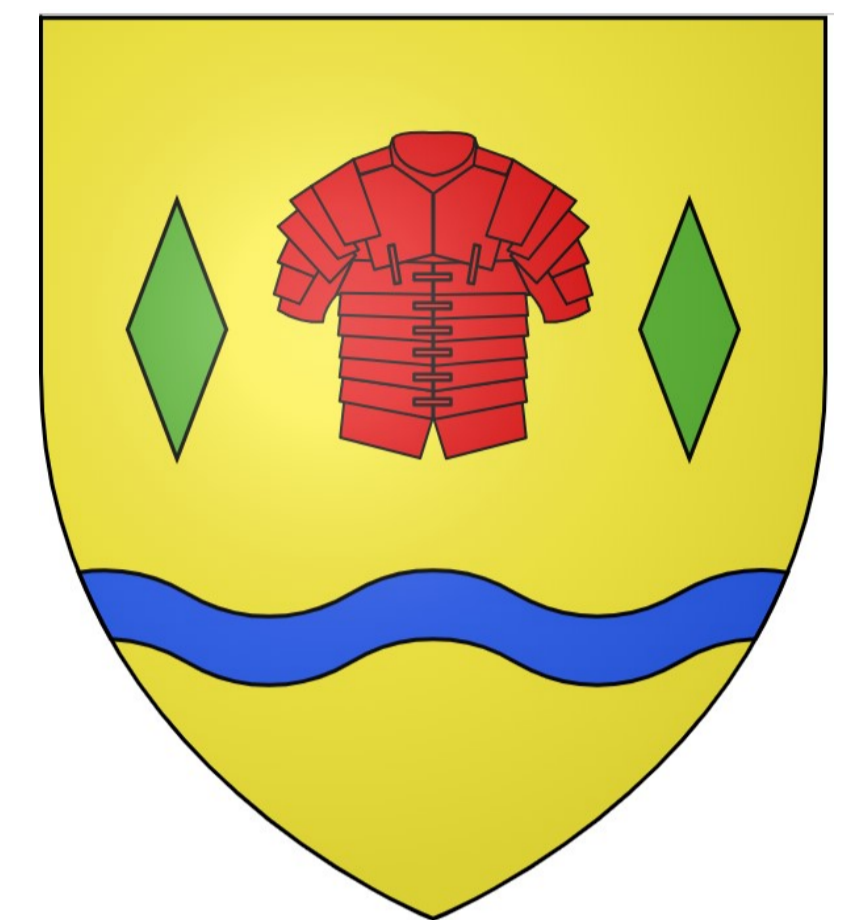
Saint-Denis-de-Cabanne

D'or murailé de sable au pairle ondé d'azur accompagné de trois navettes de gueules posées en pal.



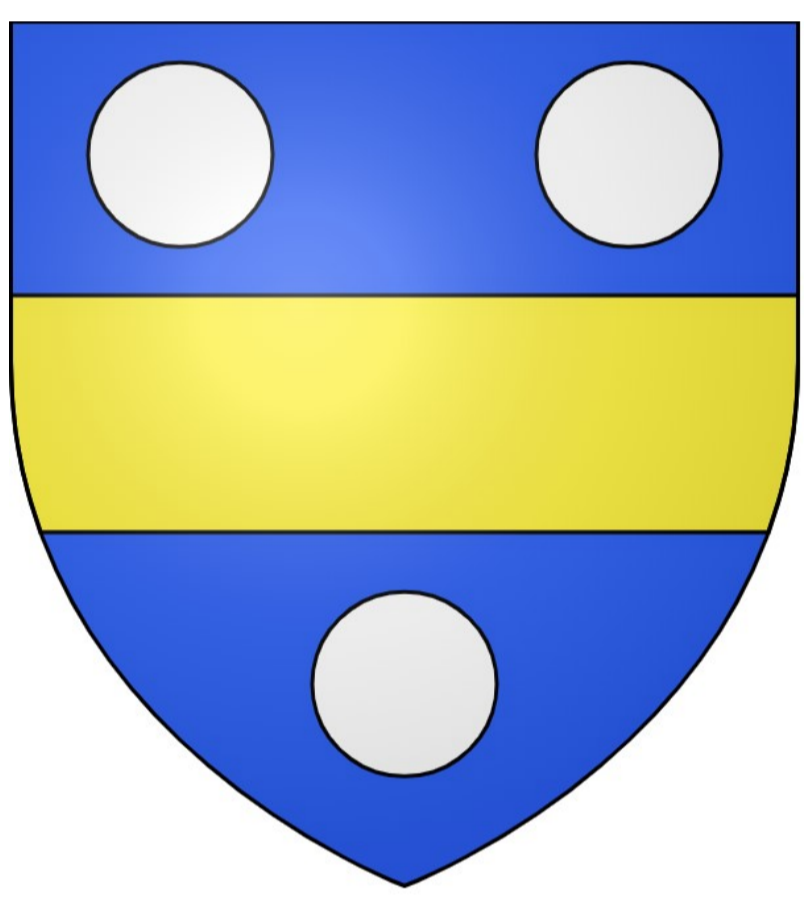
Saint-Pierre-la-Noaille

D'azur à deux clés adossées en pal et entretenues d'argent, chapé ployé, à dextre échiqueté d'or et de gueules de quatre traits et à senestre d'or à la merlette de gueules, le tout sommé d'un chef de sinople chargé de trois rencontres de veau d'argent.



Saint-Victor-sur-Rhins

D'or à la cuirasse de fantassin romain de gueules, accostée de deux fusées de sinople et soutenue d'une trangle ondé d'azur.

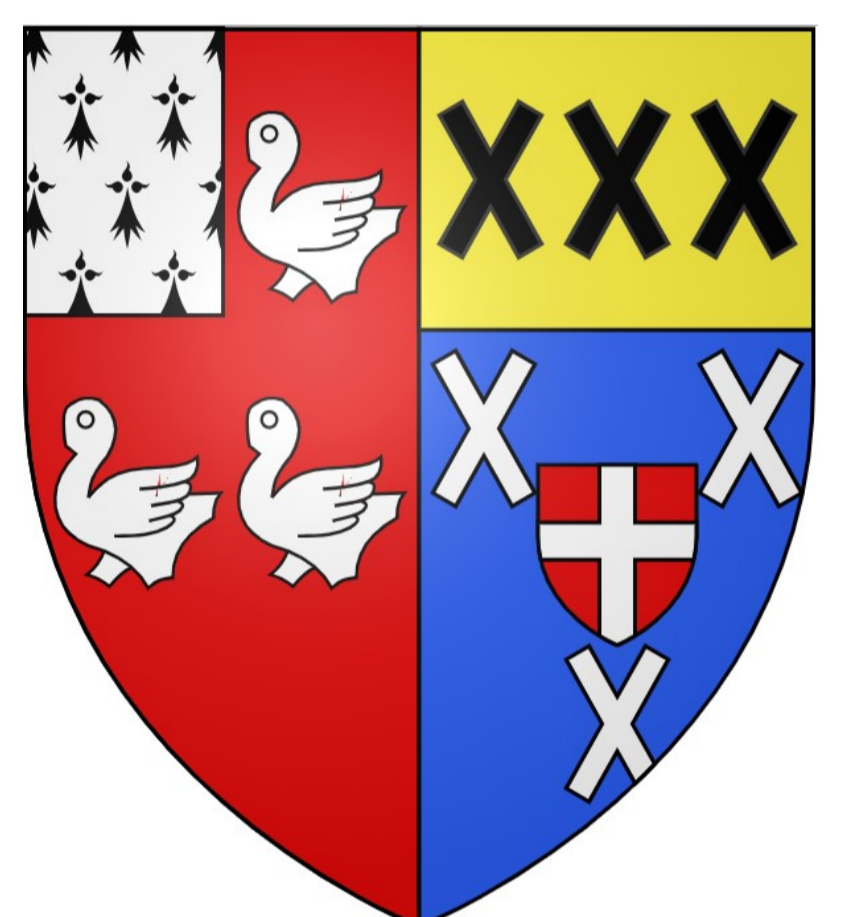


Vougy

D'azur à la fasce d'or accompagnée de trois besants d'argent.
Blason de la famille Michon du Marais

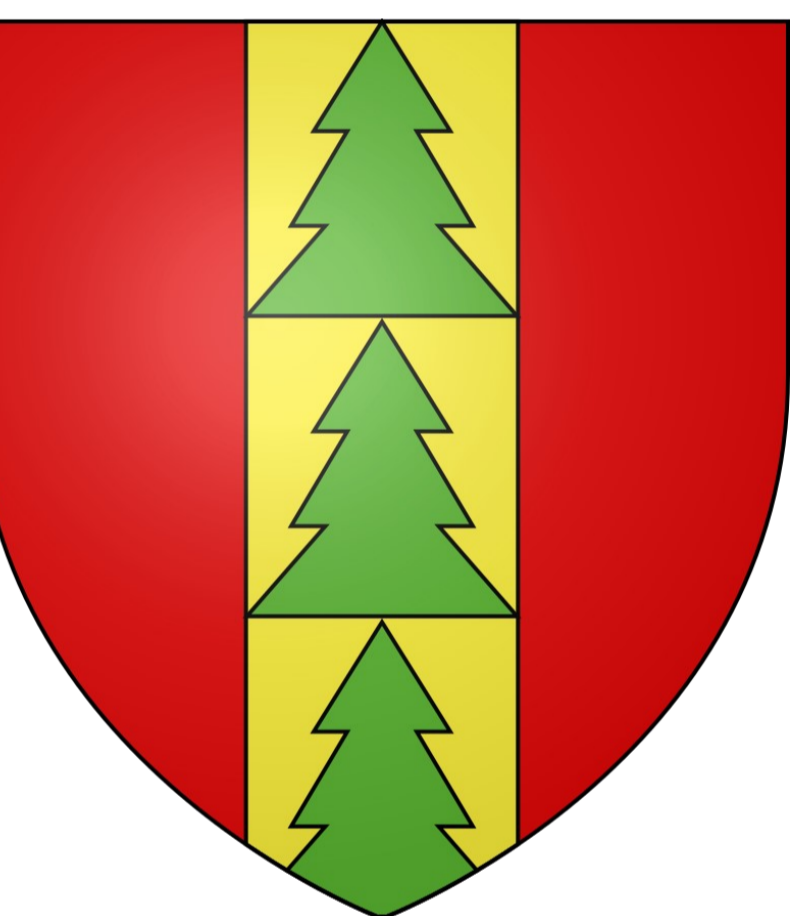
Les 36 communes du canton de Renaison :

Ambierle, Arcon, Champoly, Changy, **Chausseterre**, **Cherier**, **Crémeaux**, **Le Crozet**, **Juré**, **Lentigny**, **Noailly**, **Les Noës**, **Ouches**, **La Pacaudière**, **Pouilly-les-Nonains**, **Renaison**, **Sailles-Bains**, **Saint-Alban-les-Eaux**, **Saint-André-d'Aphon**, **Saint-Bonnet-des-Quarts**, **Saint-Forgeux-Lespinasse**, **Saint-Germain-Lespinasse**, **Saint-Haon-le-Châtel**, **Saint-Haon-le-Vieux**, **Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire**, **Saint-Just-en-Chevalet**, **Saint-Marcel-d'Urfé**, **Saint-Martin-d'Estréaux**, **Saint-Priest-la-Prugne**, **Saint-Rirand**, **Saint-Romain-d'Urfé**, **Saint-Romain-la-Motte**, La Tuilière, Urbise, **Villemontais**, Vivans.



Ambierle

Parti : au premier de gueules à quatre merlettes d'argent celle du chef à dextre disparaissant sous un franc canton d'hermine ; au second d'azur à trois flanchis d'argent accompagné en cœur d'un écu de gueules à la croix d'argent, au chef d'or chargé de trois flanchis de sable.



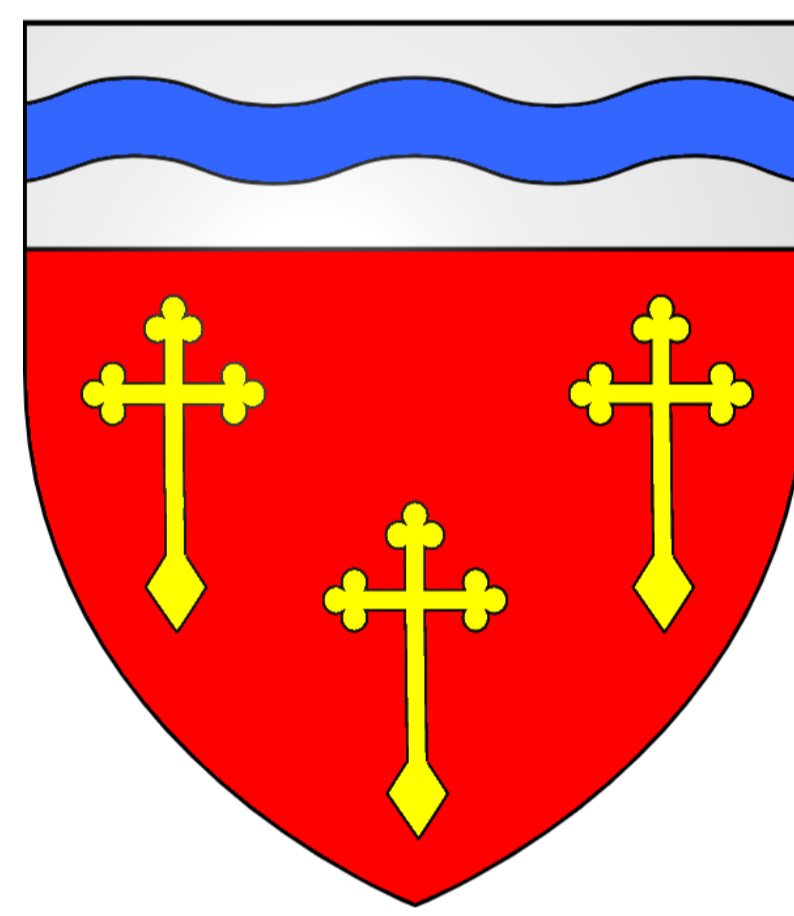
Chausseterre

De gueules au pal d'or chargé de trois sapins de sinople.



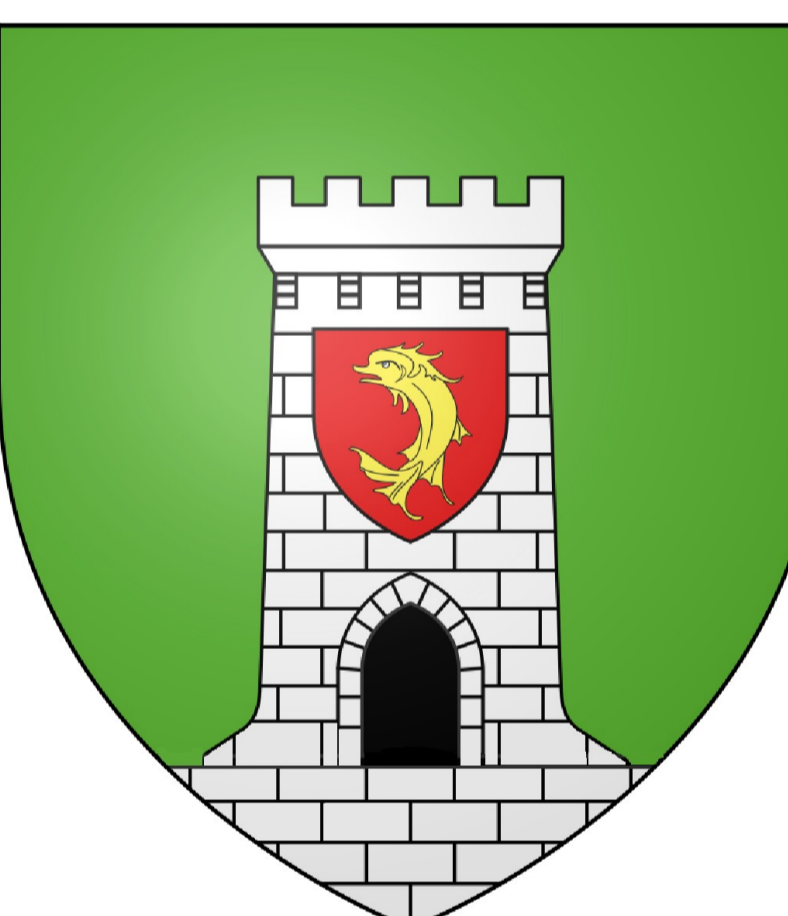
Cherier

Parti, au I d'or à la roue à aubes d'azur mouvante, d'une burelle ondé du même. En 2 d'argent à trois monts de sinople. Au chiral d'argent brochant en pointe sur la partition.



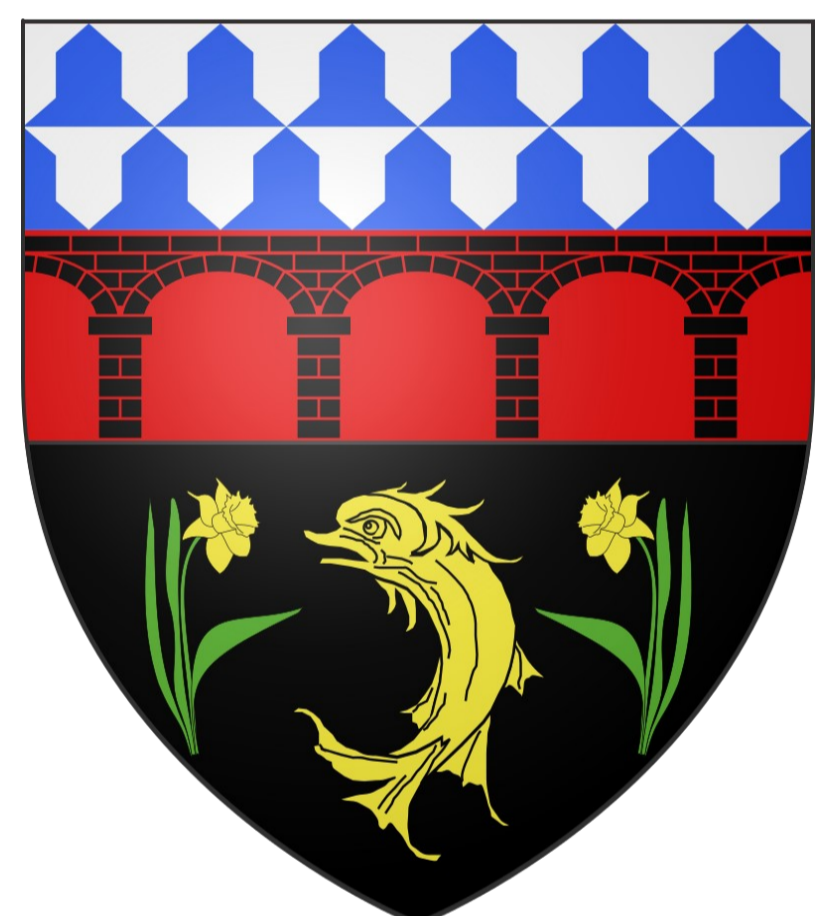
Crémeaux

De gueules à trois crois tréflées au pied fiché d'or, au chef d'argent chargé d'une divise ondé d'azur.



Le Crozet

De sinople à la tour d'argent maçonnée et ouverte de sable, posée sur une terrasse d'argent maçonnée aussi de sable, la tour chargée d'un écusson de gueules au dauphin d'or.



Juré

Coupé : au premier recoupé au I de vair de deux tires, au II de gueules au viaduc de sable de trois arches et deux demies, maçonné du champ et mouvant du chef de la pointe et des flancs ; au second de sable au dauphin d'or accosté de deux jonquilles d'or, tigées et feuillées de sinople, les corolles affrontées.

Adopté le 28 mai 2014



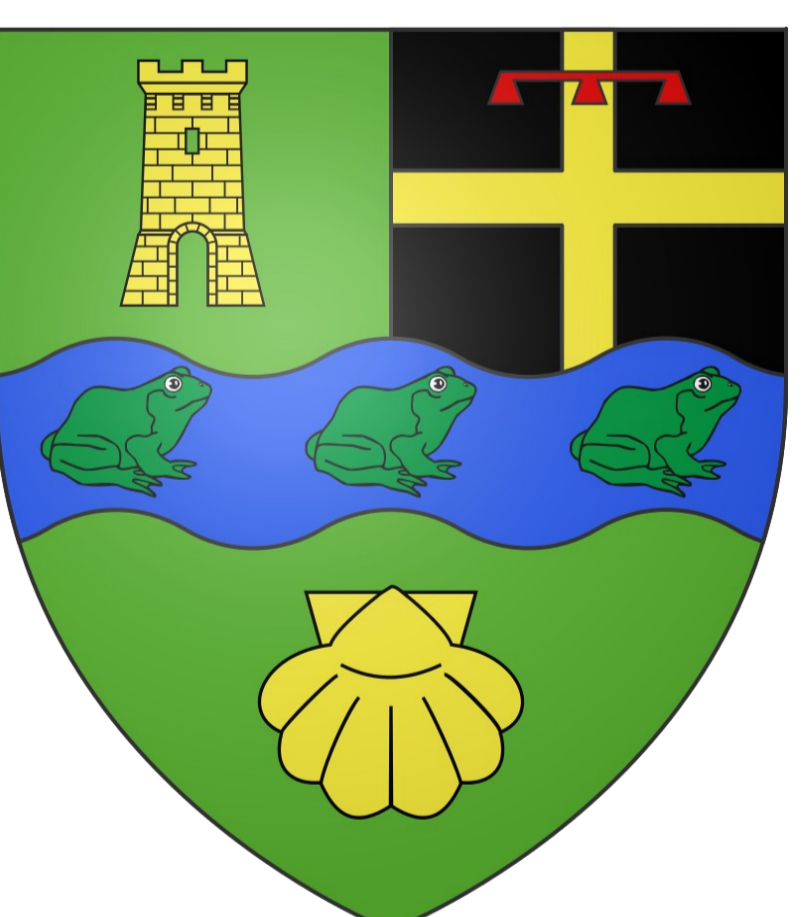
Noailly

De sable semé de molettes d'or, au lion du même armé et lampassé de gueules brochant.



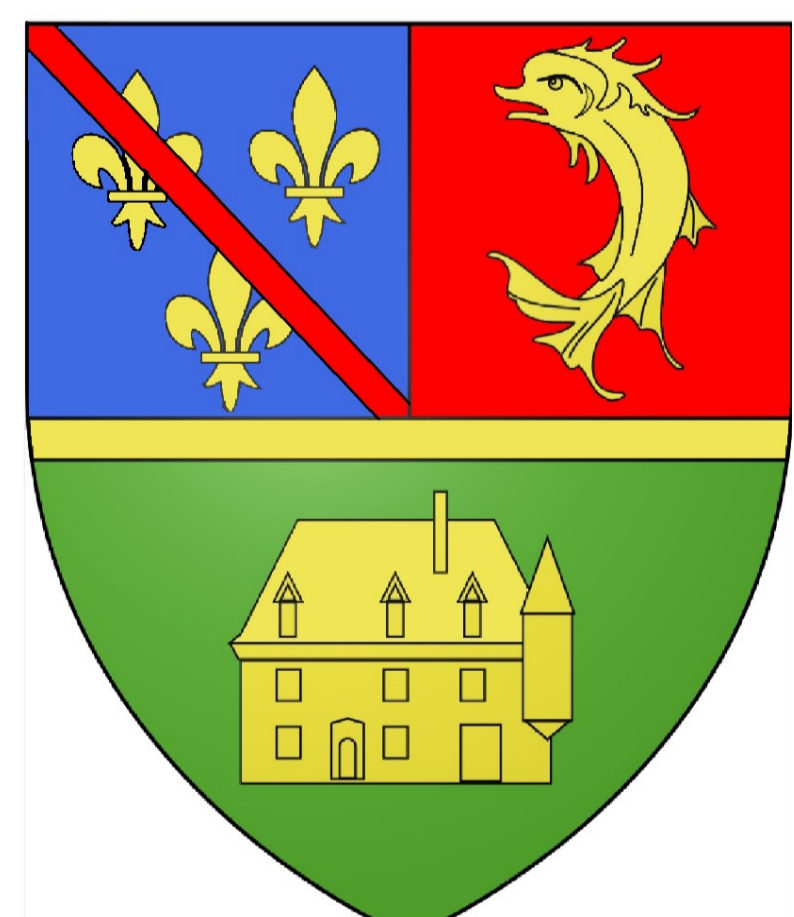
Les Noës

D'azur au chevreuil passant d'or, au chef dentelé d'argent chargé d'une feuille de noyer posée en fasce, de sinople.



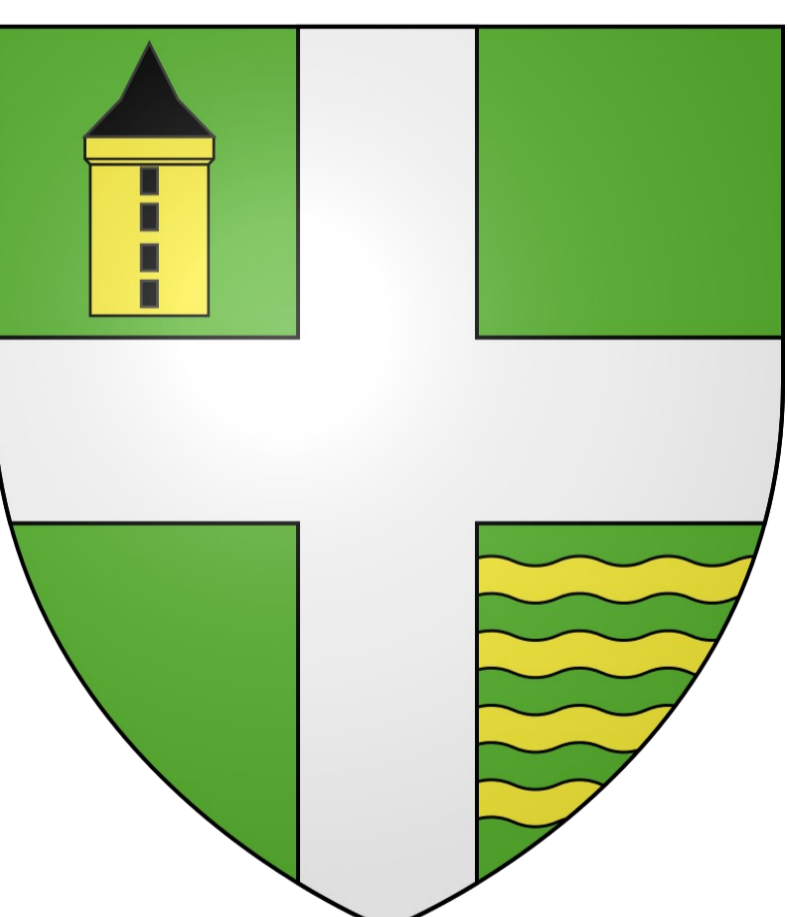
Ouches

Coupé : au premier, parti au I de sinople à la tour d'or ouverte et ajourée du champ, maçonnée de sable, au II de sable à la croix esvres d'or chargée en chef d'un lambel de gueules de trois penons ; au second de sinople à la coquille d'or, à la fasce ondé cousue d'azur brochant sur la partition chargée de trois grenouilles contournées au naturel.



La Pacaudière

Coupé : au premier, parti au I d'azur à trois fleurs de lys d'or, à la cotice de gueules brochant, au II de gueules au dauphin d'or ; au second de sinople au château « Le Petit Louvre » d'or ; à la divise d'or sur la ligne du coupé.



Pouilly-les-Nonains

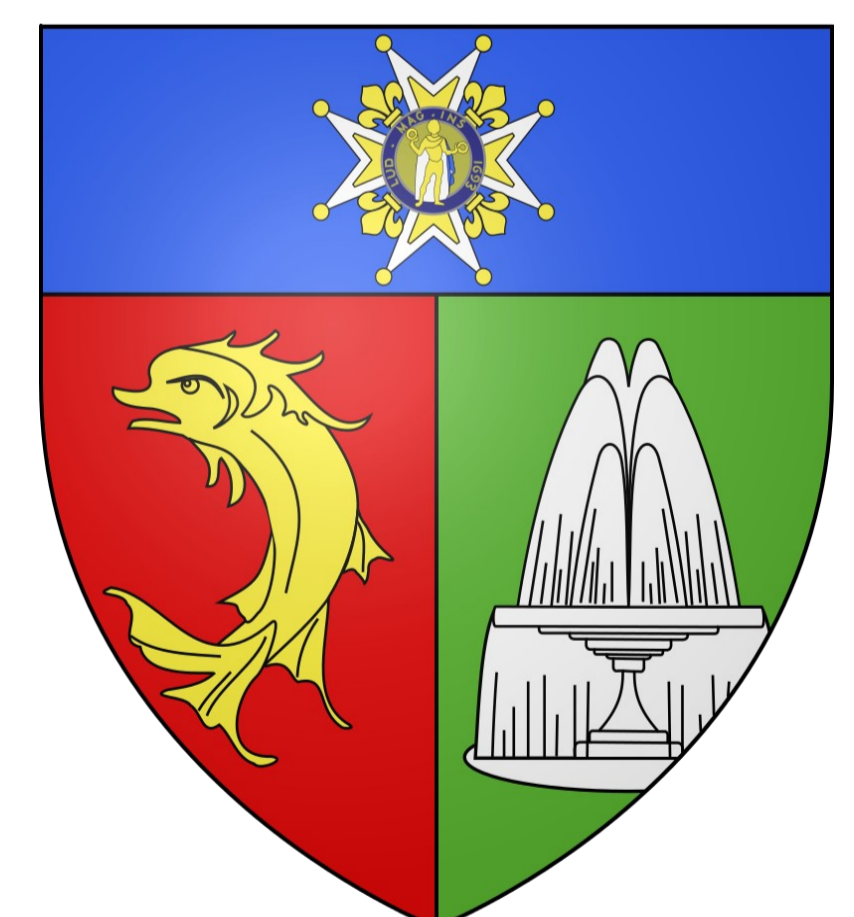
De sinople à la croix d'argent cantonnée à dextre en chef d'une tour d'or couverte et ajourée de sable et en pointe à senestre de quatre burelles ondé d'or.

Création Daniel Verne et Claude Guinard



Renaison

Parti : au premier d'or aux trois jumelles de sable ; au second aussi d'or aux trois fasces ondé de sinople, au chef de gueules, à l'écu en cœur de gueules au dauphin d'or brochant sur le tout.



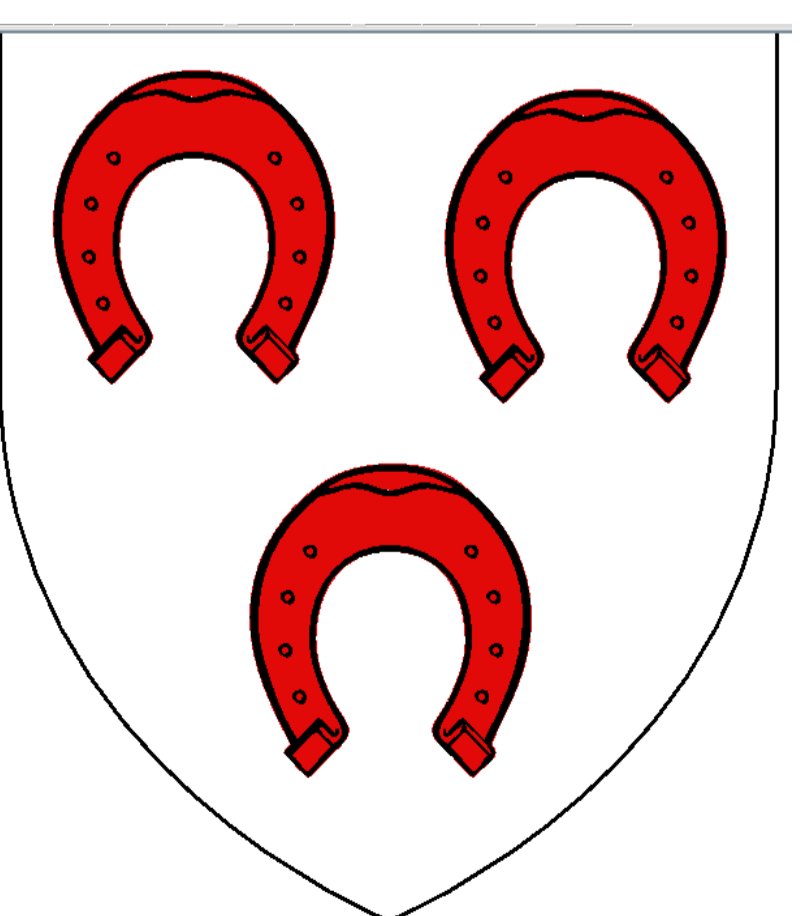
Saint-Alban-les-Eaux

Parti : au premier de gueules au dauphin d'or ; au second de sinople à la fontaine jaillissante d'argent ; au chef cousu d'azur chargé de la croix de l'ordre de Saint-Louis.



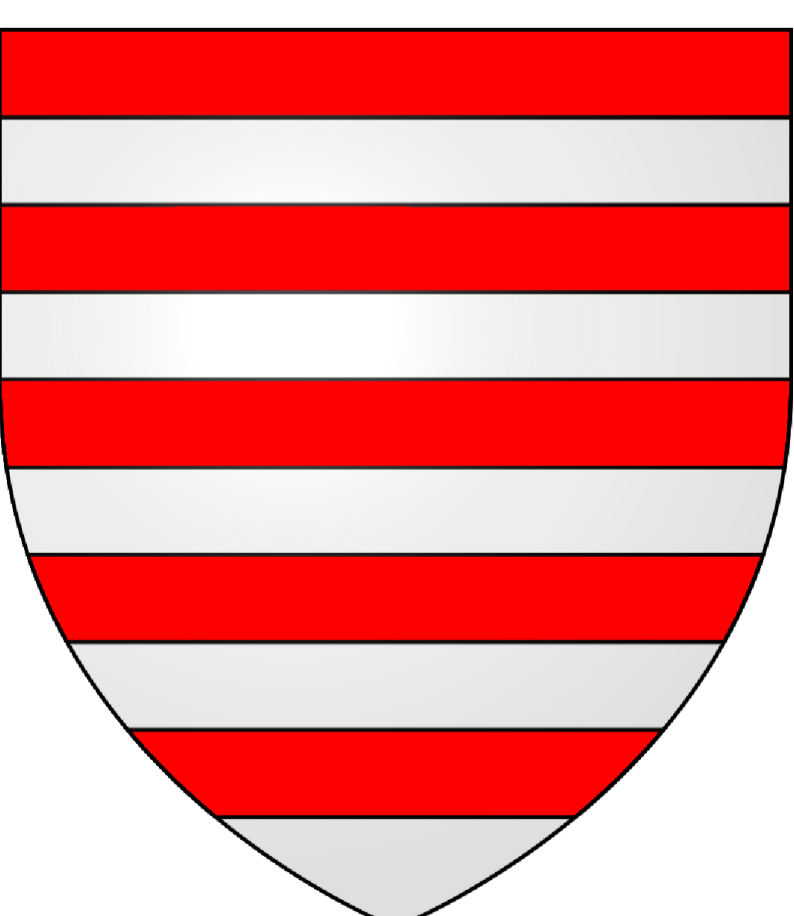
Saint-André-d'Aphon

De sable à la croix d'or, au lambel de gueules brochant en chef.



Saint-Bonnet-des-Quarts

D'argent à trois fers à cheval de gueules.



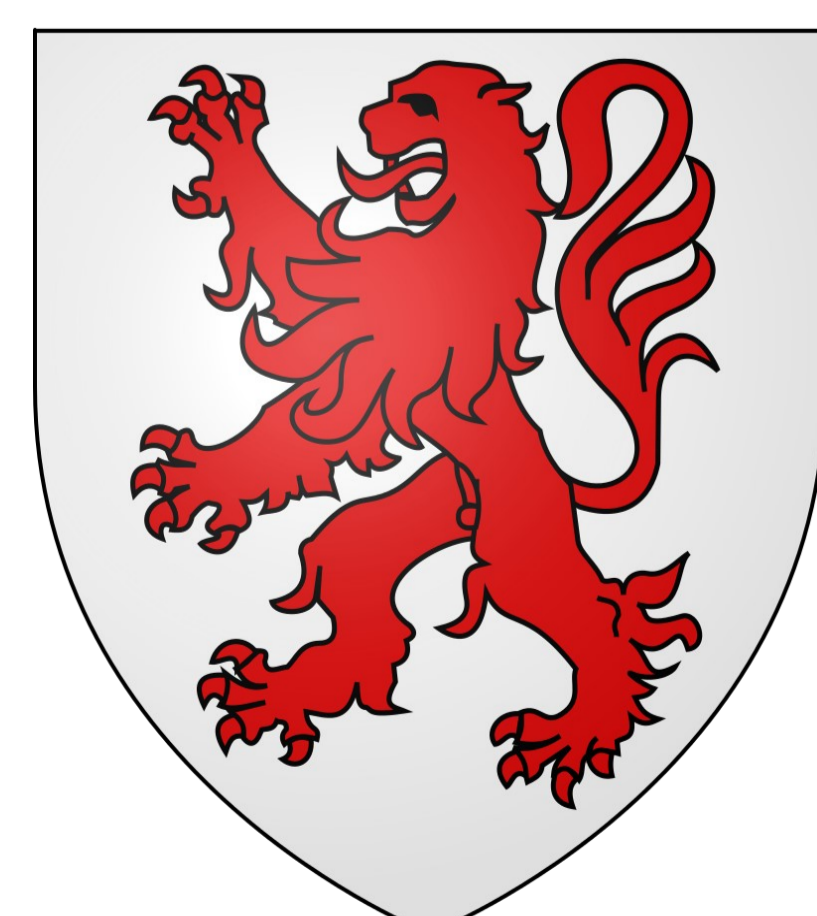
Saint-Forgeux-Lespinasse

Burelé de gueules et d'argent.



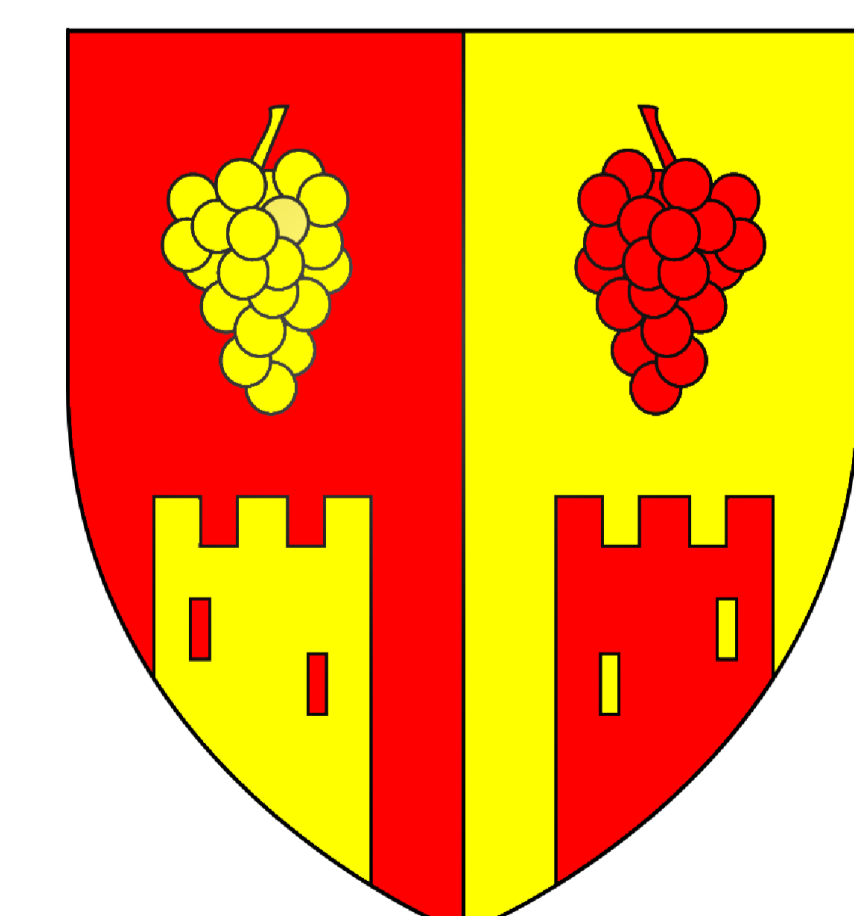
Saint-Germain-Lespinasse

D'or à la bande d'azur chargée de trois coquilles d'argent posées en bande, accompagnée de deux trèfles de sinople.



Saint-Haon-le-Châtel

D'argent au lion de gueules.



Saint-Haon-le-Vieux

Parti : de gueules et d'or à deux tours mouvantes de la pointe et surmontées de deux grappes de raisin, le tout de l'un à l'autre.

Délégation du conseil municipal du 11 décembre 1998